

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: - (2017)

Artikel: L'ASPRUJ fête ses 40 ans!
Autor: Babey, Marcellin
Kapitel: L'ASPRUJ à 40 ans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ASPRUJ A 40 ANS

L'ASPRUJ a 40 ans ! Elle est née dans le sillage de la création du Canton du Jura, dans l'enthousiasme. Nous héritions d'un patrimoine rural délaissé par le régime bernois, tout était alors à faire, le chantier était immense.

Le jeune Etat jurassien manifestait sa volonté de défendre et d'illustrer ce patrimoine. Les communes jurassiennes édictaient des règlements contenant des dispositions précises de protection de nos vieilles fermes.

Et puis, les habitudes anciennes ont refait surface. A l'intérêt général de maintenir la qualité architecturale de nos centres anciens se sont substitués les calculs à courte vue, la course à la rentabilité immédiate.

L'ASPRUJ, dont la vocation première était la diffusion d'informations relatives à la conservation du patrimoine rural, l'encouragement de son entretien, le conseil en matière de rénovation¹, a dû renforcer son activité de surveillance des projets de construction. Cette activité a pu déboucher sur des oppositions, voire des procédures en justice.

Les quarante ans d'existence de l'ASPRUJ ont été marqués par quelques affaires célèbres :

- La démolition du bâtiment de la boulangerie Jeannotat en centre ancien de Saignelégier pour la remplacer par un bâtiment administratif moderne;
- L'aménagement d'un accès pour handicapés à la chapelle du Vorbourg à Delémont, affaire aux mille rebondissements qui n'a trouvé que récemment son épilogue;
- La pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit d'une bâtie en centre ancien de Soulce, village porté au répertoire des sites patrimoniaux d'intérêt national.

L'image de l'ASPRUJ a souffert de ces péripéties. Le chien grognant du dessin de Pitch prêt à bondir de sa niche pour éloigner les promoteurs indésirables trouve certainement un écho parmi nos concitoyens, écho amplifié par tous ceux dont la préservation du patrimoine est le dernier des soucis. Qui veut abattre son ennemi, le diabolise.

Forte du soutien moral et financier de ses membres, l'ASPRUJ poursuivra son action de défense du patrimoine. Financier ? Rappelons que les cotisations encaissées par l'ASPRUJ année après année sont de loin sa principale ressource financière et cela lui assure une liberté d'action certaine.

Autre motif de croire en son avenir, elle est de plus en plus souvent appelée à donner son avis et à apporter son soutien à de futurs projets de rénovation. D'opposante qu'elle était, elle devient partenaire. Signe d'une évolution lente mais manifeste des mentalités : à l'affrontement on préfère la concertation.

Pierre Grimm

Président de l'ASPRUJ

¹ Voir l'article 3 de ses statuts.